

QUÉBEC

La cité de Québec contre Mary Ann McKenna et al. Lots dans le quartier Montcalm. Vente à Québec le 2. Lov. R. 9 nov.

Hon. J. G. Bossé contre Thos. Downs Shipman. Lots 165, 170, 171 de Lévis. Vente à Lévis le 4 octobre. R. le 4.

RIMOUSKI

Chs. Eug. Pouliot contre Grégoire Bouchard. Une terre en la paroisse St-Valérien. Vente en la dite paroisse le 5 octobre. R. le 7.

SAGUENAY

Isaac Thérien contre Arthur Bouchard des Escoumains. Vente au bureau du registraire le 3 décembre. R. le 16.

ST-FRANÇOIS

Ernest Sylvestre, notaire, contre Jos Boulanger. Partie du lot No 11 du canton de Broughton. Vente à St-François Xavier le 29 novembre. R. le 20 janvier.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien, contre Normand Matheson. Lot No 50 dans le 2e rang, et No 50 dans le 3e rang du canton de Whitton. Vente au bureau du registraire le 29 novembre. R. le 13 décembre.

Jos. Gibb Robertson contre George Irvins de Québec. 5 lots de terre situés dans la cité de Sherbrooke. Vente au bureau du shérif le 7 octobre. R. le 21.

Myron C. Gould et Cinthia A. Gould de Richford contre Marie Georganna Bouchard de Magog. Un lot de terre en la ville de Magog. Vente à la porte de l'église de St-Patrice dans la dite ville le 11 octobre. R. 31 décemb.

TROIS-RIVIÈRES

François Gélinas contre Hercule Mailhiot fils de Clément. Un emplacement dans le village de Yamachiche. Vente à Ste-Anne le 13 novembre. R. 3 décemb.

Henry Eugène Fontaine contre François Lavigne. Une terre à St-Pierre les Becquets Nos. 165, 167 et 168. Vente à St-Pierre les Becquets le 5 oct. R. 15 oct.

UN NOUVEAU MÉTAL

Grâce aux recherches heureuses des savants, parmi lesquels une place à part doit être attribuée à un Français François Moisseau, penant ces dernières années, de nouveaux métaux ont pu être isolés et étudiés. Aussitôt qu'on est arrivé à disposer d'une certaine quantité de ces métaux, on s'est attaché à reconnaître leurs propriétés physiques et chimiques.

Cette étude doit être fructueuse; elle permettra, sans aucun doute, d'approprier à certains emplois des métaux nouveaux, en raison de leurs propriétés particulières. C'est ainsi qu'il est possible d'entrevoir le parti qu'il sera possible de tirer du glucinium, notamment dans les industries électriques.

C'est un métal très léger "plus léger que l'aluminium," qui présente une résistance à la traction plus grande que celle du fer et une conductibilité électrique à peu près équivalente à celle de l'argent et, par ce fait, bien supérieure à celle du cuivre.

L'emploi de ce métal, fabriqué en grand, serait donc tout indiqué pour les câbles de transmission électrique qui doivent être bons conducteurs et présenter une grande résistance mécanique. La faible densité de ce métal jointe à ses propriétés résistantes donnerait une facilité nouvelle pour la construction des canalisations électriques.

Dans ces conditions, avec la perspective d'un placement industriel de grande importance, on peut prévoir que la fabrication du glucinium sera entreprise sur une grande échelle. Mais il y a encore une réserve à faire pour les essais pratiques du glucinium, s'ils ne produisent pas de mécompte imprévu, on peut prévoir que le glucinium se trouvera appelé à occuper une place importante dans l'industrie.

COMMERCÉ DE BOIS

La Science Française donne la recette suivante pour rendre les bois incombustibles.

On prépare une solution sirupeuse de silicate de soude, dont on fait deux parts; la première est étendue de trois fois son volume d'eau, et l'on passe deux ou trois couches de ce mélange sur le bois à préparer. Lorsque cet enduit est sec, on y applique une couche de lait de chaux ordinaire, en ayant bien soin que cette couche soit légère. Lorsque cette peinture à la chaux est presque sèche, on la fixe par une solution de verre soluble plus concentrée que la première, obtenue en étendant la deuxième part d'une fois et demi son volume d'eau.

Il résulte d'expériences faites par l'armateur anglais, à laquelle nous empruntons ces renseignements, que l'enduit présente une grande résistance à la chaleur, qu'il ne se détache pas de la surface du bois fortement chauffé, qu'il retarde assez longtemps la combustion avec flamme, enfin qu'il est excellent préservatif du bois contre l'action d'une flamme venant lécher sa surface.

La pluie n'a pas non plus d'effet sur le bois ainsi préparé: un choc violent ne parvient à l'écailler qu'aux endroits où la chaux a été appliquée en couches trop épaisses. Avec un kilogramme de verre soluble, on a pu préparer une surface de deux mètres carrés de bois.

JURISPRUDENCE COMMERCIALE

Guilbault & Lawrence, Cour de circuit, Québec.—Dans cette cause, M. le juge Routhier a établi une jurisprudence d'un haut intérêt pour les curateurs aux faillites. Le demandeur avait acheté du défendeur les livres de crédit d'une faillite. Généralement, ces sortes de valeurs sont vendues telles qu'elles sont au risque de l'acquéreur, sans garantie même de l'existence de créances.

M. le juge Routhier a décidé que, lorsque une ou plusieurs créances apparaissent par les livres du failli comme ayant été payées, le curateur est obligé de rembourser l'acheteur de ses créances, et il a donné gain de cause au demandeur Guilbault contre le curateur Lawrence. Le curateur garantit toujours l'existence apparente des créances.

ACTES OFFICIELS

Le Québec Central demandera des amendements à sa charte à la prochaine session. — Un démantèlement de la paroisse des Ecureuils est érigé en municipalité scolaire et sous le vocable de St-Joseph des Ecureuils.

— Les ventes forcées d'immeubles pour arrérage de taxes municipales à Montréal se feront le 15 octobre. Il y en a environ 150 d'annoncées en vente pour cette date.

Sont nommés commissaires d'école: Comté de Bellechasse, St-Magloire.— M. Louis Larochelle, en remplacement de M. Jean Brochu, St-Raphaël.— M. Louis Langlois, en remplacement de M. Philibert Lacroix.

Charlevoix, St-Urlain.— M. M. Théophile Gauthier et Jos. Girard, en remplacement d'eux-mêmes.

Chicoutimi, Ste-Anne.— M. M. Hincic Tremblay et Nérée Tremblay, le premier en remplacement du révd. M. Roussel, et le second de M. Napoléon Lafarge

Dorchester, Ste-Germaine.— M. Achille Gourde, en remplacement de M. Joseph Bégin.

Lévis, partie est du village Lauzon.— M. F. X. Brulot, en remplacement de M. Azarie Guay.

Saguenay, Pointe-aux-Esquimaux.— M. M. J. B. Petitpas et Firmin Cormier, le premier en remplacement de Laurent Templé, et le second de Philippe Dupuis.

Est nommé syndic d'école: Comté de Mégantic, St-Pierre-Baptiste.— M. James Crawford, en remplacement de M. Robert Dick.

LES AVANTAGES DU POUVOIR ELECTRIQUE

COMPARÉS AU POUVOIR A VAPEUR  
La lettre suivante que la Compagnie Electrique de Montmorency a reçue de M. W. H. Polley, un des grands industriels de cette ville, démontre que le pouvoir électrique est beaucoup plus avantageux que le pouvoir à vapeur:

"Le soussigné a beaucoup de plaisir à témoigner de la satisfaction qu'il éprouve d'avoir substitué, dans sa manufacture de chaussures, l'électricité à la vapeur. Il en est non seulement satisfait, mais il considère qu'il ne peut trop s'en féliciter.

Mis en opération instantanée, fonctionnement régulier et exempt de tout danger, occupant peu de place et surtout coûtant moins cher et étant moins dangereux que le pouvoir à la vapeur. Le moteur électrique que la "Quebec & Montmorency Power Co" a placé dans son établissement lui a permis de manufacturer, par jour, avec le même outillage, de 200 à 300 paires de chaussures de plus qu'avant. Il est heureux de profiter de cette occasion pour exprimer publiquement sa satisfaction.

W. H. POLLEY.

Québec, 2 août 1895.  
Plusieurs industriels de cette ville ont vu fonctionner le moteur électrique installé dans la manufacture de M. Polley et en ont été si satisfaits, qu'ils songent sérieusement à suivre l'exemple de M. Polley, en substituant l'électricité à la vapeur dans leurs établissements.

On nous informe que la compagnie peut maintenant fournir un pouvoir électrique illimité et des moteurs de n'importe quelle force.